

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 7 MARS 2007.

Lors de la réunion du 7 Mars 2007, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelle saisine.

1 – Projet de grand contournement autoroutier de Toulouse.

Saisie par le Ministre des Transports, la Commission nationale a décidé que le projet de grand contournement autoroutier de Toulouse doit faire l'objet d'un débat public ; la Commission nationale du débat public l'organisera elle-même et elle en confiera l'animation à une commission particulière.

Cette décision résulte de la prise en considération des éléments suivants :

- la situation actuelle et les perspectives d'évolution de l'aire urbaine de Toulouse, compte tenu de la croissance démographique et de l'évolution économique telles qu'elles sont décrites par le dossier de saisine,

- les conséquences qui en résultent d'ores et déjà et pourraient en résulter en matière de déplacements,

- la place que tient l'agglomération toulousaine dans les flux de transports régionaux, nationaux et internationaux et le fait qu'ainsi un projet de grand contournement autoroutier de Toulouse, qui figure sur la carte des infrastructures routières à l'horizon 2025 arrêtée par le CIADT du 18 Décembre 2003, présente un caractère d'intérêt national,

- l'importance des impacts environnementaux possibles des diverses options envisagées.

D'autre part, rappelant que le dossier de saisine de la CNDP doit être suivi dans les six mois du dossier du débat à destination du public, la Commission nationale a relevé l'importance et la diversité des enjeux socio-économiques évoqués dans le dossier de saisine, dont plusieurs mériteront d'être précisés dans le dossier du débat.

Elle a donc indiqué que le dossier du débat ne sera considéré comme suffisamment complet que :

- a) s'il contient les résultats des études environnementales, socio-économiques et techniques citées dans le dossier de saisine,
- b) s'il comporte des indications suffisamment précises sur les modes de financement possibles du projet,
- c) s'il fait apparaître les liens et la cohérence entre le projet, les perspectives d'évolution urbaine de l'agglomération toulousaine, les projets de développement des transports en commun, les projets d'amélioration de l'exploitation des infrastructures routières existantes et la politique d'aménagement du territoire régional.

Le dossier du débat devra donc être préparé en concertation avec les différentes collectivités ou établissements de coopération intercommunale compétents dans ces domaines et notamment : la Ville de Toulouse, la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse, le Conseil Général de la Haute Garonne, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

La Commission Nationale du débat public a nommé M. Claude BERNET Président de la commission particulière chargée de préparer et d'animer ce débat public.

II - Débat en cours.

- Projet de développement portuaire de Bastia.

La première réunion publique s'est tenue le 6 Mars. La Collectivité Territoriale de Corse a demandé à un professeur de droit une étude juridique sur le problème de la protection des posidonies ; cette étude sera disponible à temps pour être évoquée lors de la réunion thématique « environnement » prévue le 10 Avril.

III - Débats décidés.

- 1 – Information sur la préparation des débats.

- Projet de prolongement de l'A16

La Commission nationale du débat public, saisie d'une demande de délai supplémentaire par le Directeur Général des Routes (lettre du 2 Février 2007 reçue le 7 Février 2007), accorde un délai supplémentaire de trois mois au maître d'ouvrage pour présenter le projet de dossier du débat.

- Projet de liaison autoroutière Troyes-Auxerre-Bourges.

La Commission nationale du débat public a nommé comme membres sur la proposition de M. Alain MECHINEAU, Président de la commission particulière : Mme Galiène COHU et M. Yves DESROUSSEAU.

- Projet de refonte de l'usine Seine Aval.

Sur la proposition de M. Philippe MARZOLF, Président de la commission particulière, la Commission nationale du débat public a nommé comme membres : Mme Odile PEIXOTO et M. Jean-Paul PUYFAUCHER.

IV – Questions diverses.

1 – Suivi du débat public sur le projet de barrage de Charlas.

Le Président du SMEAG informe la Commission nationale du débat public des résultats de la consultation lancée en Mai dernier auprès des partenaires du Syndicat Mixte quant aux suites à donner au débat public.

Il apparaît que le cahier des charges résultant de l'expertise complémentaire décidée à l'époque par la CNDP est aujourd'hui obsolète, du fait notamment de la réforme de la politique agricole commune intervenue depuis lors.

Il convient donc de procéder à une synthèse des travaux engagés par l'Etat et l'Agence de l'Eau sur les effets de la nouvelle PAC sur l'utilisation par l'agriculture de la ressource en eau, sur les effets des évolutions climatiques et sur les résultats de la mise en œuvre des plans de gestion d'étiage, de façon à parvenir à une analyse exhaustive du bassin de la Garonne.

Le Président du SMEAG pourra ainsi établir un rapport circonstancié, qu'il adressera à la CNDP.

2 – Suivi de la concertation recommandée à Réseau Ferré de France sur le projet de LGV Sud Europe Atlantique.

La Commission nationale a pris connaissance du compte-rendu par RFF de la concertation menée par Réseau Ferré de France conformément à la décision qu'elle avait prise le 7 Mai 2003 ; ce compte-rendu présente successivement le bilan de la concertation menée dans le cadre de la préparation de la déclaration d'utilité publique pour la partie Angoulême-Bordeaux et le bilan de la concertation dans le cadre de la préparation de l'avant-projet sommaire de la partie Tours-Angoulême.

La Commission nationale a également pris connaissance du rapport de la commission de suivi sous la garantie de laquelle elle avait demandé que se déroule cette concertation ; ce rapport, rédigé par M. Claude LACOUR, son Président décrit la mission remplie par la Commission de suivi selon les orientations fixées par la CNDP.

La CNDP a pris acte de ces deux documents qui seront rendus publics et joints le moment venu au dossier de l'enquête publique.

Le Président

Yves MANSILLON